

# MAIRIE D'AVRESSIEUX

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2020 (Convocations du 15 juillet 2020)

Absent : Mickaël PERMEZEL

### **BATIMENT PERISCOLAIRE**

La COMMISSION RÉSEAUX – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE présente l'état d'avancement du projet concernant le bâtiment périscolaire et de la cantine. Après quelques échanges concernant les positions des salles du périscolaire et de la cantine, il est retenu la solution de la salle du périscolaire côté cour et de la cantine côté parking. Il avait été envisagé de rapprocher la salle des repas du périscolaire mais cela créait des zones avec peu d'ouvertures vers l'extérieur. Il est plus intéressant d'avoir un maximum d'ouvertures et de faces vitrées pour les usagers, cela en termes de confort et d'esthétique. L'idée a donc été abandonnée. Une réflexion sur le mode de chauffage des différents espaces a amené la commission à réfléchir à la mise en place d'une pompe à chaleur. Cette solution ne peut pas être envisagée aux vues des volumes à chauffer. Il est envisagé de chauffer l'ensemble des espaces avec un chaudière à granules de bois. La chaufferie sera volontairement surdimensionnée (23m<sup>2</sup>) pour pouvoir envisager dans le futur d'accueillir un système de chauffage permettant de chauffer plusieurs bâtiments. Ce mode de chauffage devrait correspondre à un budget de 2500€/an pour chauffer les bâtiments existants (école et nouveau bâtiment). Actuellement le budget consacré au chauffage de l'école et des appartements est presque deux fois supérieur, environ 5000€/an. La chaudière au fuel actuelle est vieillissante d'où la nécessité de son remplacement. Les plans prennent bien en compte le passage de véhicules de gabarits importants entre l'église et le préau de l'école avec un passage de 6,70m de largeur. Une question est posée par le conseil sur le devenir du parking actuel à côté du terrain de basket. La réponse de la commission : Il est prévu de garder des espaces de parking. La commission précise que le souhait de préserver les platanes accolés à l'école est bien pris en compte. Le conseil demande s'il est possible de déplacer la chaufferie sous l'autre préau de l'école. La commission répond que techniquement oui c'est envisageable mais cela sera très coûteux et l'emplacement actuel bénéficie de tous les raccords nécessaires pour se brancher sur l'existant, ce qui réduit les coûts. La commission rappelle que l'objectif est de finaliser l'implantation pour fin juillet pour déposer un permis de construire pour septembre et ainsi bénéficier des subventions associées. Il y a eu moins de projets déposés sur 2020 et la subvention est donc majorée de 15%.

La prochaine rencontre sera réalisée fin juillet.

### **PARQUET ECOLE**

Le parquet d'une des salles a été revitrifié par M. ROBIN. Il faut attendre 10 jours avant de réaliser des passages sur ce parquet. Il faudra ensuite réinstaller le mobilier avec des protections sous les pieds. Du sable est toujours présent sur la rampe d'accès extérieur. Il est prévu de mettre des caillebotis noirs pour éviter de transporter du sable. C'est une solution temporaire en attendant ce qui sera décidé dans le cadre des travaux des nouveaux bâtiments.

## REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

La secrétaire de la Mairie sera à la retraite fin mars 2021. Il faudra recruter à partir d'octobre afin de s'assurer des suivis de dossiers et des transferts de compétences. Le recrutement sera lancé dans les règles édictées par le Centre de Gestion (actuellement, le poste de secrétaire de mairie est de 18h et nécessitera vraisemblablement une augmentation d'heures).

La secrétaire de mairie étant actuellement en arrêt de travail, le remplacement est effectué par Scarlett THOINET, secrétaire de Rochefort pour la période du 6 juillet au 14 août 2020, à raison de 8h par semaine. Un contrat sera établi sur cette base.

## RENOUVELLEMENT DU CDD PERISCOLAIRE 2021 :

Pas d'objection. **Approuvé par le Conseil Municipal.**

## DELIBERATION RAPPORT CLECT

La communauté de commune Val Guiers prend la compétence action sociale vieillesse (Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix-Les-Villages).

**Approuvé par le Conseil Municipal.**

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES (Aoste et Saint-Genix-Les-Villages)

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention portant sur la participation aux frais de fonctionnement des gymnases (structures d'Aoste et structures de St Genix-les-Villages). Cette participation s'élèverait à 1551,41 € pour AVRESSIEUX. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention. **Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.**

## SITE INTERNET

Il est proposé par la COMMISSION COMMUNICATION – ANIMATION de réaliser une semi-refonte du site internet de la commune d'AVRESSIEUX afin d'actualiser celui-ci et faciliter l'intégration de contenus. Le devis de 950€ de Mme CATHELIN qui est la conceptrice du site actuel est proposé pour réaliser les différentes actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. **Approuvé par le Conseil Municipal.** Des mises à jour seront nécessaires pour la partie technique du site. Un devis de 250€ est proposé par Mme CATHELIN. Ce devis correspondant à une année de maintenance comprendra les mises à jour techniques du site et l'assistance utilisateur. **Approuvé par le Conseil Municipal.** Il est proposé par la COMMISSION COMMUNICATION – ANIMATION de réaliser une page Facebook pour la commune d'AVRESSIEUX. **Approuvé par le Conseil Municipal.** Il est aussi proposé de réaliser un logo pour la commune. Des suggestions sont proposées par la commission. **L'idée est approuvée par le Conseil Municipal.**

Le logo sera validé lors d'une prochaine réunion.

## CHOIX DE LA TABLE DE REUNION

M. Le Maire présente le devis de Point Bureautique d'un montant de 1947.00€ TTC concernant la nouvelle table de réunion. Ce devis est approuvé par le Conseil Municipal ainsi que la vente de l'ancienne table au prix de 500.00€TTC à la société ELTEA des 2 PONTS.

## QUESTIONS DIVERSES

### Monument cimetière

Une participation aux travaux de mise en sécurité du monument du cimetière est allouée à hauteur de 25% du montant de la facture dans la limite de 3000.00€.

### Animation dans le village : proposition d'un cinéma plein air

La COMMISSION COMMUNICATION - ANIMATION propose une séance cinéma en plein air.

Le coût à envisager pour cette séance est de l'ordre de 1300 à 1400 €.

La séance serait ouverte uniquement aux habitants de la commune d'Avressieux et gratuite.

La séance se déroulerait vers 21h30/22H sur fin août

Films proposés : le grand bain et minuscule 2

Idée soumise au conseil par la commission animation :

Le samedi 29 soir serait idéal

**Idée validée par le conseil avec la sélection du film Le grand bain.**

---

M. Cyril GIRERD est intéressé pour relancer le comité des fêtes. Il aurait besoin de 5 ou 6 personnes pour démarrer. IL faudrait diffuser l'information aux habitants d'Avressieux.

---

Location salle des fêtes. Faut-il la maintenir pour les mois à venir ou la fermer ?

**Approuvé par le Conseil Municipal :** Vu le contexte sanitaire actuel et l'utilisation de la salle par la cantine, aucune nouvelle location de la salle des fêtes ne sera faite jusqu'aux vacances de Noël 2020. L'information sera diffusée sur le site internet de la commune.

---

Il faut définir qui apporte assistance pour l'arrosage des jardinières pendant les congés de l'employé communal. Il faut arroser les jardinières du cimetière, de la salle des fêtes, du monument au mort, de l'église, de la mairie et vers le terrain de boules. Il faut compter 1h30 pour réaliser cela. Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, celui-ci approuve la décision suivante :

10 août : Claudia FAUCHEUX

12 août : Olivier CLOPPET et Florent BRET

14 août : Mathieu ANSELMINO

17 août : André MENUÉL

19 août : Martial CATTAUD

21 août : Marie-Laure BAILLY et Emilie COUTANT

---

La COMMISSION RÉSEAUX – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE en réalisant le tour des bâtiments de la commune a remarqué que l'ancienne propriété DREVET n'était pas encore complètement vidée. Sur le terrain, il reste du bois, des palettes, des gravats. M. le Maire précise qu'il a déjà demandé plusieurs fois aux anciens propriétaires de faire le nécessaire mais que cela n'est pas encore fait à ce jour. Un ultimatum doit-il être envoyé par courrier avec une date limite ? Il faudra envisager des bennes pour enlever les débris. M. le Maire va contacter l'ancien propriétaire.

**Date du prochain conseil : Lundi 31 août 20h30**

Le Maire,



Les conseillers municipaux,

